

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Le fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels

**Un nouvel outil de relance de l'investissement
productif**

L'existence d'une défaillance de marché de l'investissement

Les outils actuels d'investissement (capital risque, capital développement, infrastructures) sont indispensables au développement de l'économie et de l'emploi.

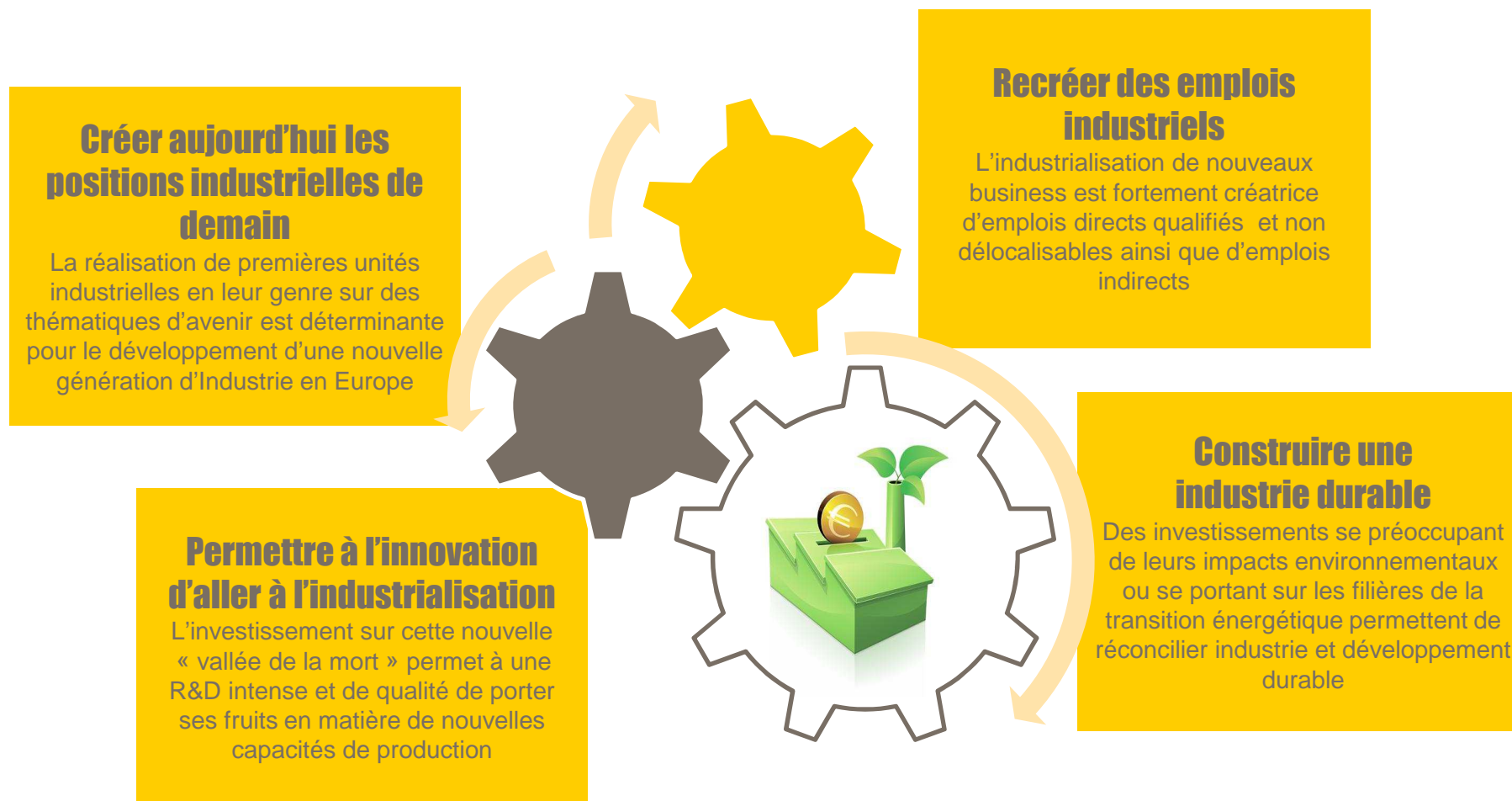
Ces outils traditionnels ne couvrent cependant pas tous les besoins de l'économie productive et une nouvelle « vallée de la mort » apparaît : celle du passage à l'industrialisation de nouvelles technologies et de nouvelles filières,

Cette étape d'industrialisation se caractérise par:

- une forte intensité capitaliste,
- un niveau de risque important (scale up des technologies, risque industriel, risque commercial...),
- une courbe en J du compte de résultat et des temps de retours sur investissement plus longs que pour des entreprises « installées »,
- l'intérêt pour les industriels de s'entourer, y compris au plan capitaliste, d'autres entreprises

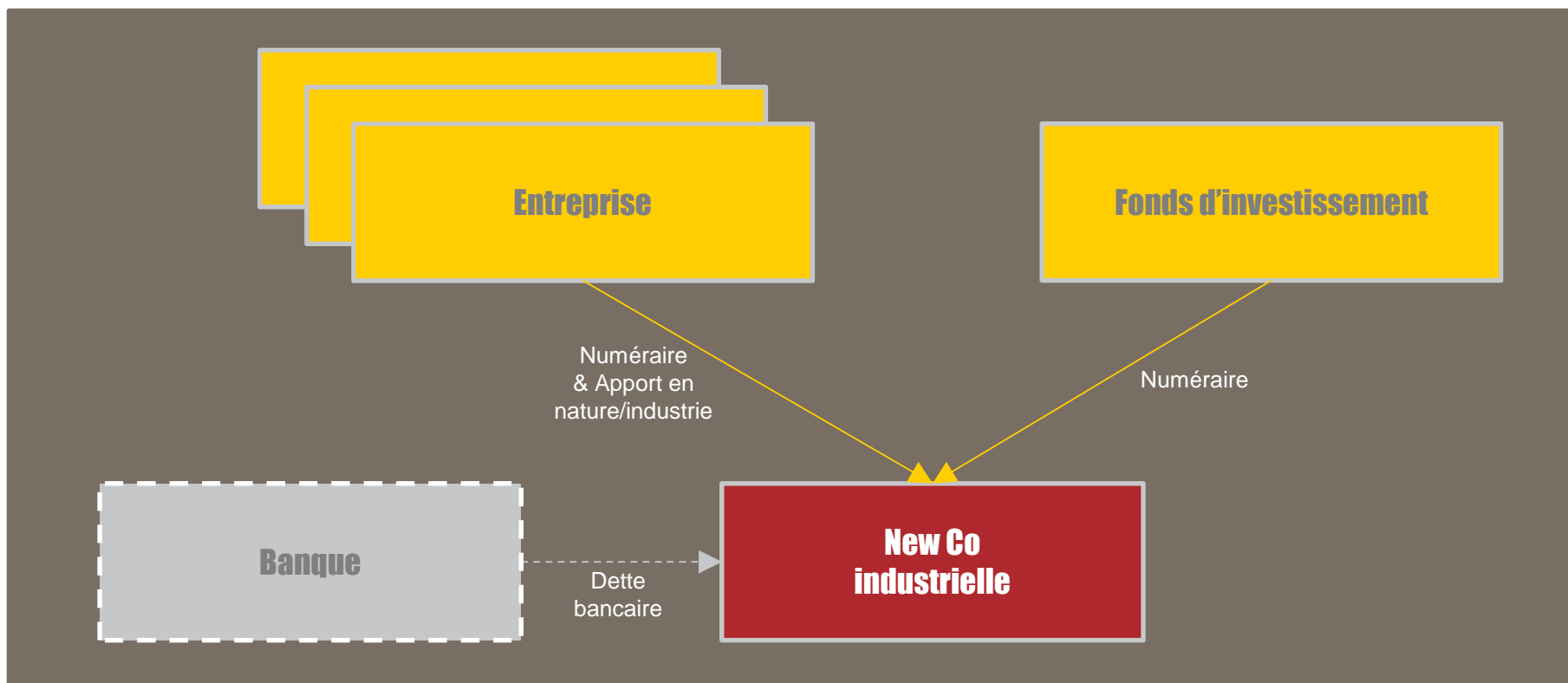
01. Investir aux côtés d'entreprises dans des projets créateurs d'emplois et précurseurs de l'industrie de demain

La nécessité de créer de nouveaux outils financiers pour répondre aux enjeux économiques



01. Investir aux côtés d'entreprises dans des projets créateurs d'emplois et précurseurs de l'industrie de demain

Une nouvelle classe d'actifs: les sociétés de projets industriels



Un principe : Investir de façon avisée avec une ou plusieurs entreprises dans de nouveaux développements industriels.

01. Investir aux côtés d'entreprises dans des projets créateurs d'emplois et précurseurs de l'industrie de demain

Sociétés de projets industriels : des applications multiples

- New co industrielle avec une entreprise ayant développé, à côté de son cœur de métier, une nouvelle technologie à industrialiser
 - *Exemple: une ETI a développé, à côté de son cœur de métier, une nouvelle technologie de fabrication d'équipements d'énergie renouvelable. La mobilisation d'investisseurs lui permet d'accélérer le développement de l'activité en la filialisant et sans compromettre ses autres investissements et développements*
- Création de capacités de production indispensables à une ou plusieurs entreprises technologiques
- Partenariat capitalistique start-up / opérateur industriel
- Attractivité du territoire pour des industriels étrangers voulant installer de nouvelles capacités de production en Europe
 - *Exemple: des industriels étrangers désireux de créer une filiale en France portant des équipements de production industriels recherchent des capitaux et des partenaires nationaux*
- ...

01. Investir aux côtés d'entreprises dans des projets créateurs d'emplois et précurseurs de l'industrie de demain

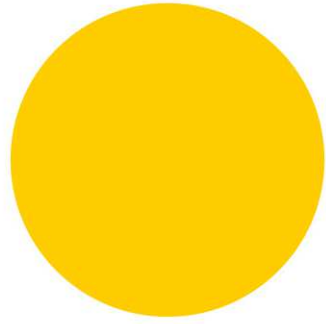
Un nouveau fonds d'investissement de 800 M€ financé par l'Etat et géré par Bpifrance

- Un fonds financé par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et géré par Bpifrance Investissement
- Fonds SPI – Sociétés de projets industriels : créé en 2015 et déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers
- 800 M€ mobilisés principalement sous formes de fonds propres
- Investissement avisé en minoritaire dans des sociétés de projets, aux côtés de partenaires essentiellement industriels
- Ticket de 10 M€ à 160 M€
- Période d'investissement : 5 ans (+ 2 x 1 si nécessaire)
- Durée du fonds : 12 ans (+ 2 x 2 ans si nécessaire)

01. Investir aux côtés d'entreprises dans des projets créateurs d'emplois et précurseurs de l'industrie de demain

La thèse d'investissement du fonds SPI

- Investissement dans des sociétés de projets, ayant une activité industrielle et commerciale et présentant une rentabilité proportionnée aux risques
- Projets créateurs de valeur
- Investissement pari passu avec les partenaires, nécessairement avisé
 - Intervention en minoritaire
 - Apports des industriels comprenant une part en cash (1/3 minimum)
 - Ticket minimum de 10 à 160 M€
 - Fonds propres essentiellement et comptes courants d'associés
- Liquidité organisée dans le pacte d'actionnaires
- Gouvernance de la société projet équilibrée
 - Bpifrance représente le fonds dans les organes de gouvernance de la société
 - Règles de majorité renforcée sur des décisions essentielles
- Critères ESG pris en compte dans la structuration et la réalisation du projet



SERVIR
L'AVENIR

